

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
Le lundi 8 décembre à 19 h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2025
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
  - 6.1 Renouvellement de l'assurance de dommages et responsabilité civile pour l'année 2026
  - 6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 4 décembre 2025
  - 6.3 Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel)
  - 6.4 Déclaration à la MRC du Val-Saint-François en lien avec le transport de personnes
  - 6.5 Dépôt du rapport de la Stratégie d'économie d'eau potable 2024
  - 6.6 Dépôt des responsables de dossier pour l'année 2026
  - 6.7 Nomination de la personne représentant le maire en son absence (maire suppléant)
  - 6.8 Perception des dons de charité pour l'acquisition d'une partie du terrain de la Fondation Papillon
  - 6.9 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 229 500 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2026
  - 6.10 Ajout d'un signataire à la caisse Desjardins du Haut-Saint François
  - 6.11 Signature d'un acte de vente - Acquisition des lots numéros 6 343 989 (à venir lots 6 709 419 à 6 709 421), 5 287 682 et 5 287 184
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Autorisation de demande de subvention -Formation pompiers
  - 7.2 Achat d'une pompe pour incendie de forêt
  - 7.3 Mandat d'accompagnement pour la rédaction d'une entente de fourniture de services de protection contre les incendies
  - 7.4 Nomination d'un lieutenant et préventionniste - Service de sécurité contre les incendies
  - 7.5 Embauche de pompier(s)

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
  - 9.1 Dépôt et adoption du Plan d'action du développement durable 2025-2026
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Demande à la CPTAQ -No 452129 - LOT 5 287 100 chemin Talbot - Stoke
11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
  - 11.1 Signature d'une entente - Localisation de l'instrumenthèque
12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE
  - 12.1 Adoption du budget 4 de l'OMH pour l'année 2025
13. VARIA
  - 13.1 Aucun
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 8 décembre à 19 h. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Lydia Laquerre.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h.

Résolution  
2025-12-225

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

Ajout du point 6.11 Signature d'un acte de vente - Acquisition des lots numéros 6 343 989 (à venir lots 6 709 419 à 6 709 421), 5 287 682 et 5 287 184

Ajout du point 7.5 Embauche de pompier

Ajout du point 10.1 Demande à la CPTAQ -No 452129 - LOT 5 287 100 chemin Talbot - Stoke

Ajout du point 11.1 Signature d'une entente - Localisation de l'instrumenthèque

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-226

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 11 novembre 2025 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept citoyens assistent à la rencontre du conseil. Les questions posées lors de la première période de questions portent sur les sujets suivants :

- Lors des prochains changements des cartes électorales, faire des représentations afin de faire partie du comté de Richmond plutôt que Mégantic.

- Date de début des vidanges de fosses.
- Comment faire respecter la réglementation pour les gens qui n'ont pas de fosse septique.
- Demande de suivi sur le poste de chef d'équipe aux travaux publics.

## 5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 31 octobre et le 28 novembre. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

## 6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution 2025-12-227 6.1 Renouvellement de l'assurance de dommages et responsabilité civile pour l'année 2026

**ATTENDU QUE** le contrat pour l'assurance de dommages et responsabilité civile de la Municipalité de Stoke devient à échéance au 30 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

**DE** renouveler le contrat pour l'assurance de dommages et responsabilité civile 2026 auprès de la FQM Assurance au montant de 80 136,85 \$ incluant les taxes sur l'assurance, le tout conformément à la police d'assurance jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

**ET DE** prévoir les crédits budgétaires requis au budget 2026 au poste 02-130-00-421 Assurance.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2025-12-228 6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 4 décembre 2025

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

**DE** déposer la liste des déboursés au 4 décembre 2025 au montant de 445 839,27 \$;

**D'**autoriser les paiements à émettre au montant de 334 803,09 \$;

**ET D'**accepter les paiements déjà émis au montant de 111 036,18 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution 2025-12-229 6.3 Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel)

**ATTENDU** l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel Inc.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

**QUE** la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;

**QUE** la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2026, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke);

**D'**adhérer au service de transport adapté pour l'année 2026 et de payer la contribution municipale établie à 7,54 \$ par personne, pour un montant total estimé à 24 633,18 \$ selon le recensement du répertoire des municipalités du gouvernement du Québec;

**ET DE** prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2026.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-230

#### **6.4 Déclaration à la MRC du Val-Saint-François en lien avec le transport de personnes**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val Saint-François désire modifier son règlement 2008-02 en lien avec sa compétence en matière de transport collectif de personnes, incluant le transport en commun et le transport adapté;

**ATTENDU QUE** la MRC informe la Municipalité qu'elle doit présenter un document prévu à l'article 678.0.2.3 du Code Municipal;

**ATTENDU QUE** ce document doit être transmis à la MRC au plus tard le 60e jour suivant l'adoption de sa résolution de déclaration (CM-2025-10-17), soit au plus tard le 22 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

**QUE** la Municipalité déclare n'employer aucun fonctionnaire pour le transport et ne dispose d'aucun équipement à cet effet.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **6.5 Dépôt du rapport de la Stratégie d'économie d'eau potable 2024**

Conformément aux normes en vigueur, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de la Stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2024 aux conseillers. La Municipalité est conforme aux exigences relatives à l'utilisation de l'eau.

#### **6.6 Dépôt des responsables de dossiers pour l'année 2026**

##### **Dépôt des responsables de dossiers pour l'année 2026**

Le maire, Etienne-Alexis Boucher, dépose la liste des responsables de dossiers pour l'année 2026.

Dossiers	Responsables
Acquisition de l'ancien Camp St-Pat 's	Mélissa Théberge Denis Pagé
CDSE	Mélissa Théberge
Culture	Mélissa Théberge
Environnement	Denis Pagé
Finances	Yannick Bédard
Loisirs	Mélissa Théberge
OMH	Liliane Gagnon
Trans-Appel	Jean-Marc Boyer
Travaux publics	Rémi Marquis
Sécurité publique	Michael Scott
Urbanisme	Jean Marc Boyer

Tous les conseillères et conseillers s'en déclarent satisfaits.

Résolution  
2025-12-231

**6.7 Nomination de la personne représentant le maire en son absence (maire suppléant)**

**ATTENDU QU'**il est requis de nommer une personne représentant le maire lors de son absence.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

**DE** nommer le conseiller Jean-Marc Boyer à titre de maire suppléant, et ce, à compter de maintenant et pour l'année 2026;

**ET DE** mandater le conseiller Jean-Marc Boyer à représenter la Municipalité de Stoke au conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François en l'absence du maire Etienne-Alexis Boucher, et ce, à compter de maintenant et pour l'année 2026.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-232

**6.8 Perception des dons de charité pour l'acquisition d'une partie du terrain de la Fondation Papillon**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke est déjà un organisme reconnu pour l'émission de reçus de charité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est déjà partenaire dans le projet d'acquisition.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**D'**autoriser la direction générale à percevoir et émettre les reçus pour les dons de charité pour l'acquisition d'une partie du terrain de la Fondation Papillon.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-  
233

**6.9 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 229 500 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2026**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Stoke souhaite emprunter par billets pour un montant total de 229 500 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts # 565                      Pour un montant de 229 500 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	42 700 \$	
2028	44 200 \$	
2029	45 800 \$	
2030	47 600 \$	
2031	49 200 \$	
2031	0 \$	(à renouveler)

**QUE** cette résolution apporte des précisions à la résolution 2025-10-184.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-234

#### 6.10 Ajout d'un signataire à la caisse Desjardins du Haut-Saint François

**ATTENDU QU'**à la suite des élections municipales, les signataires aux comptes de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François doivent être changés;

**ATTENDU** la nomination d'une nouvelle ressource à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**DE** remplacer M. Jonathan Lemaire, directeur général et greffier-trésorier par la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre;

**D'**ajouter M. Jean-Marc Boyer à titre de maire suppléant;

**DE** conserver l'officière municipale, Mme Line Provencher, directrice générale adjointe.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-235

#### 6.11 Signature d'un acte de vente - Acquisition des lots numéros 6 343 989 (à venir lots 6 709 419 à 6 709 421), 5 287 682 et 5 287 184

**ATTENDU** l'adoption de la résolution numéro 2025-09-160, laquelle a été adoptée en séance ordinaire du 8 septembre 2025 ;

**ATTENDU QU'**une nouvelle résolution est nécessaire, afin d'autoriser la signature de l'acte de vente et tout autre document requis, notamment dû au changement de direction générale et à la réception de dons, concernant l'acquisition des lots numéros 6 343 989 (à venir lots 6 709 419 à 6 709 421) , 5 287 682 et 5 287 184.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**D'**autoriser M. Etienne-Alexis Boucher, maire, et Me Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et nom de la Municipalité de Stoke, l'acte de vente des lots numéros 6 343 989, 5 287 682 et 5 287 184 (à venir lots 6 709 419 à 6 709 421), ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la transaction;

**QUE** la contrepartie de la Municipalité de Stoke soit équivalente à un montant maximal de 100 000 \$, déduction faite des dons reçus par la Municipalité pour compléter l'acquisition du site;

**QU'**à la suite de la signature de l'acte de vente, les parties s'engagent à assurer l'accès gratuit et perpétuel au lac Stoke et ses infrastructures extérieures à la population de Stoke.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution  
2025-12-236

### 7.1 Autorisation de demande de subvention - Formation pompiers

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2025;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Val-Saint-François.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-237

**7.2 Achat d'une pompe pour incendie de forêt**

**ATTENDU** l'augmentation des récurrences de feux de forêt sur le territoire de la Municipalité de Stoke notamment en 2024 et 2025 ;

**ATTENDU QUE** lors de ces interventions, le service de sécurité incendie (SSI) a vécu des problématiques reliées à l'alimentation en eau dans les forêts des monts Stoke;

**ATTENDU QUE** les dernières interventions dans les forêts des monts Stoke ont été remboursées, en partie, par la SOPFEU libérant certains fonds dans le budget;

**ATTENDU QUE** l'achat d'une pompe à eau permettrait de faciliter les interventions du SSI pour ce type d'incendie;

**ATTENDU** la soumission de l'Arsenal reçue en date du 28 octobre 2025.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

**D'**acheter la pompe recommandée par les directeurs du SSI d'une valeur de 5 875 \$ avant les taxes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-238

**7.3 Mandat d'accompagnement pour la rédaction d'une entente de fourniture de services de protection contre les incendies**

**ATTENDU** la résolution 2025-09-161 concernant une demande de subvention au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR) et mandatant la firme Dunton Rainville pour la rédaction de la dite entente;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de clarifier les attentes de la Municipalité de Stoke concernant le mandat d'accompagnement du cabinet d'avocats.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

**QUE** le cabinet accompagne les deux municipalités dans le processus de rédaction de l'entente;

**QUE** seule la Municipalité de Stoke soit facturée pour les services du cabinet Dunton Rainville;

**QUE** la Municipalité de Stoke facture les 2/3 des frais encourus pour la rédaction de l'entente à la Municipalité de Saint-Camille, conformément à la résolution 2025-09-161.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-239

**7.4 Nomination d'un lieutenant et préventionniste - Service de sécurité incendie**

**ATTENDU QUE** le lieutenant et préventionniste en poste a quitté ses fonctions, en date du 1er décembre 2025;

**ATTENDU** la recommandation des directeurs opérationnel et administratif du Service de sécurité incendie à l'effet d'embaucher monsieur Christian Audet à titre de technicien en prévention incendie (TPI) pour le service et aussi à titre de lieutenant;

**ATTENDU QUE** la recommandation est à l'effet que l'embauche soit effective dès le 1er décembre 2025, soit au départ du titulaire du poste.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

**DE** nommer monsieur Christian Audet technicien en prévention incendie pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Stoke et aussi, à titre de lieutenant.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2025-12-240

**7.5 Embauche de pompier(s)**

**ATTENDU** la vacance de postes de pompiers formant la brigade du service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

**ATTENDU** la vacance de postes de pompiers formant la brigade du service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

**D'**embaucher le pompier Jacques Rouleau en date du 9 décembre 2025, le tout conformément à la Convention collective des pompiers volontaires en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Résolution  
2025-12-241

9.1 Dépôt et adoption du Plan d'action du développement durable 2025-2026

**ATTENDU** le Plan stratégique de développement durable 2018-2038;

**ATTENDU QUE** le comité "Environnement et développement durable" a réalisé le Plan d'action 2025-2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accepter le dépôt et d'adopter le plan d'action de développement durable 2025-2026.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution  
2025-12-242

10.1 Demande à la CPTAQ -No 452129 - LOT 5 287 100 chemin Talbot - Stoke

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation a été déposée par l'entreprise GESTION GROUPE MC le 31 octobre 2025 qui vise à régulariser le remblai sur une partie du Lot 5 287 100 du Cadastre du Québec, incluant un chemin d'accès, d'une superficie de 0,8 hectare;

**ATTENDU QUE** le lot 5 287 100 est en zone agricole;

**ATTENDU QUE** l'usage du lot est non agricole;

**ATTENDU QUE** le lot visé par la demande est situé dans la zone AF-6 du plan de zonage actuellement en vigueur;

**ATTENDU QUE** la superficie visée par la demande est de 0.8 hectare;

**ATTENDU QUE** l'entreprise a déposé le 31 octobre 2025 un argumentaire ainsi que tous les documents nécessaires pour l'analyse du dossier;

**ATTENDU QUE** les propriétaires ont déposé par courriel, le 3 décembre 2025, à la Municipalité de Stoke, un second plan illustrant le cours d'eau, démontrant que le remblai est à l'extérieur de la bande riveraine, par l'agronome Mme Christine Ouellet de Carbone Biodiversité Inc.;

**ATTENDU QUE** le plan, susmentionné, n'a pas été préparé par un arpenteur géomètre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke n'a pas de Règlement sur le remblai et déblai dans le registre des Règlements municipaux;

**ATTENDU QU'**une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Stoke appuie et recommande la demande d'autorisation qui vise à régulariser le remblai sur une partie du Lot 5 287 100 du Cadastre du Québec de l'entreprise GESTION GROUPE MC incluant un chemin d'accès, d'une superficie de 0.8 hectare **CONDITIONNEL** au dépôt d'un plan d'un arpenteur géomètre attestant la localisation à l'extérieur de la bande riveraine du remblai au printemps 2026.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution  
2025-12-243

### 11.1 Signature d'une entente - Localisation de l'instrumenthèque

**ATTENDU** l'acquisition d'instruments de musique par la CDSE pour la création d'une instrumenthèque à Stoke;

**ATTENDU QUE** les instruments doivent être entreposés à un endroit accessible pour que les citoyens et citoyennes puissent en faire la location;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque est un site idéal pour loger l'instrumenthèque;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et la bibliothèque n'ont pas d'engagement financier ou de responsabilité vis-à-vis l'instrumenthèque autre que de fournir un local et le personnel pour la location via la bibliothèque;

**ATTENDU QUE** la CDSE s'engage à maintenir un montant de 1 500 \$ dans un Fonds de prévoyance en cas de vol ou de bris des équipements;

**ATTENDU QUE** la CDSE et la Municipalité souhaitent signer une entente regroupant toutes les modalités et responsabilités des parties.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

**D'**autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Me Lydia Laquerre, à signer tous les documents requis aux fins des présentes pour et au nom de la Municipalité, conditionnellement à la réception d'une résolution du conseil d'administration de la CDSE confirmant la création du Fonds de prévoyance.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution  
2025-12-244

### 12.1 Adoption du budget 4 de l'OMH pour l'année 2025

**ATTENDU** le budget 4 de l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'approuver le budget 4 de l'année 2025 en date du 25 novembre 2025, portant la quote-part de la Municipalité à 3 249 \$ (précédemment 3 008 \$).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 13. VARIA

### 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept citoyens sont toujours présents. La question posée lors de la deuxième période de questions porte sur le sujet suivant :

- Possibilité de travailler sur un règlement de remblais/déblais dans le mandat 2025-2029.

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 20 h 20.

Etienne-Alexis Boucher  
Maire

Lydia Laquerre  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher  
Maire